



**Conseil Départemental de l'Isère
de l'Ordre des Médecins**

**Dr Gilles PERRIN
Président**

ASSURANCE MALADIE, Service Médical Auvergne
Rhône-Alpes
Mme Patricia PEYCLIT, Médecin Conseil Régional
26 rue d'Aubigny
BP 13074

69395 LYON CEDEX 03

*N/Réf. : GP/NB
Objet : votre correspondance du 29/09/2025,
relatif à l'évolution de l'organisation de l'Assurance Maladie
concernant le service du contrôle médical*

La Tronche, le 20 octobre 2025

*Copie : Mme Hélène CARDINALE, Directrice Générale de la
CPAM de l'Isère*

Madame le Médecin Conseil Régional, Chère Consœur,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 29 septembre dernier, relatif à la réorganisation du service médical pour "renforcer ses missions et en assurer la pérennité".

La CPAM sera donc, si j'ai bien compris, l'interlocuteur unique pour les assurés et les professionnels de santé pour gérer les dossiers de façon globale.

A cela je vois plusieurs risques :

- 1/ La possible perte d'autonomie du Service Médical en soumettant des décisions médicales à des logiques de gestion ou de performance, ce qui est contraire à l'article 5 du code de déontologie (notion d'indépendance professionnelle).
- 2/ Le problème du secret médical qui est une notion essentielle qui jusqu'ici était préservée en séparant bien les structures administratives de l'échelon médical.
- 3/ Sur le plan managérial, cela peut donc provoquer des tensions culturelles entre ces deux corps historiquement différents.

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique.



**Conseil Départemental de l'Isère
de l'Ordre des Médecins**

4/ Enfin, la possible démotivation et perte de sens des professionnels médicaux.

Au final, il ne faudrait pas que cette fusion soit perçue comme une absorption du médical par l'administratif, mais plutôt comme une alliance au service de la santé publique et de la qualité des soins.

Je vous prie de croire, Madame le Médecin Conseil Régional, Chère Consœur, en mes salutations confraternelles les meilleures.

Docteur Gilles PERRIN
Président